

# LE PLASTURGISTE DEMGY PASSE AU PHOTOVOLTAÏQUE

*Sébastien Colle*

Le plasturgiste normand Demgy a équipé son site de Saint-Aubinsur-Gaillon d'une centrale photovoltaïque afin de produire et d'autoconsommer près de 15 % de son électricité grâce à des panneaux solaires. À terme, l'entreprise prévoit d'équiper l'ensemble de ses sites en installations solaires.



*L'entreprise devrait réaliser 1 600 000 euros d'économies au cours des 25 prochaines années, « hors inflation du coût de l'énergie », estime Pierre-Jean Leduc, PDG de Demgy.*

Le plasturgiste normand Demgy, spécialiste de la transformation des plastiques techniques, des composites et polymères à hautes performances, a choisi d'équiper son site de Saint-Aubin-sur-Gaillon (siège du groupe) d'une centrale photovoltaïque afin de produire et d'autoconsommer près de 15 % de son électricité grâce à des panneaux solaires installés sur une réserve foncière de 3 000 m<sup>2</sup>. Une décision qui s'inscrit dans la stratégie « d'entreprise verte » menée par Demgy (660 salariés / 74 millions

d'euros de chiffre d'affaires) et non liée à la crise énergétique assure Pierre-Jean Leduc, PDG de Demgy Group : « Nous avons candidaté à l'appel à projets sur l'aéronautique en 2020 pendant le Covid, et nous avons été l'un des premiers lauréats normands. Et parmi les trois volets à couvrir, il y avait l'innovation, le digital et les économies d'énergie. C'est dans ce volet que nous avons intégré le projet de centrale photovoltaïque ».

## UN INVESTISSEMENT DE 300 000 EUROS

Projet mené en partenariat avec l'entreprise normande TeamSun, fournisseur d'équipements d'énergie solaire basé à Évreux, la centrale photovoltaïque de Demgy dispose d'une puissance installée de 238 kWc (kilowatt – crête / unité de mesure utilisée pour le photovoltaïque), avec un taux d'autoproduction diurne de 16 %, et un taux d'autoconsommation de 97,5 %. De quoi produire les 15 % d'électricité attendus en année pleine chez Demgy qui a investi 300 000 euros dans ce projet. Le financement du parc de panneaux solaires est assuré à hauteur de 50 000 euros par la Région Normandie et le reste par de l'autofinancement Demgy. « Sur la base d'1 mégawattheure réseau public à 240 euros (tarif 2023, NDLR), l'entreprise réalisera 1 600 000 euros d'économies au cours des 25 prochaines années, hors inflation du coût de l'énergie », estime le PDG de Demgy.

UNE

DÉMARCHE

## D'INDUSTRIE VERTE

Pour Demgy, l'installation de sa nouvelle centrale photovoltaïque s'inscrit dans une démarche plus globale d'industrie verte. « Lorsque nous avons lancé le projet en 2020, il n'y avait pas la crise de l'énergie, nous étions déjà dans une logique d'entreprise plus vertueuse visant à faire des économies d'énergie et de réduction d'empreinte carbone. Une démarche d'industrie verte qui nous a amenés à utiliser plus de machines électriques, à mettre en place un éclairage LED, mais aussi à installer des bornes de recharge électriques pour véhicules. La centrale vient compléter notre dispositif », souligne Pierre-Jean Leduc. Lancé avant le début de la crise énergétique, le projet de centrale photovoltaïque a depuis trouvé une nouvelle justification avec la hausse des tarifs de l'électricité : « Cet investissement était initialement prévu pour 2024, mais avec la multiplication par deux, voire par trois, du prix de l'électricité, nous l'avons avancé à 2023. L'investissement est d'autant plus rentabilisé », se félicite le dirigeant. Une démarche que le plasturgiste compte étendre à l'ensemble de ses sites, après une phase de test à Saint-Aubin-sur-Gaillon. ■